WARDS
NR 35

POSTED
at 17 h 30 m

PAUL RICARD Championnat de France des Circuits

DATE: 06/10/2023

Sujet/Subject : **DECISION N° 1**

De/From : LES COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS

A/To : **JSB COMPETITION**

Après avoir examiné les éléments, les Commissaires Sportifs ont décidé ce qui suit :

N° & Pilote / No. & Driver : Voiture N° 43 Monsieur JL Navarro

Concurrent / Competitor: M. JL Navarro

Date & Heure de l'incident :

Séance / Session :

Faits / Facts : Cumul de 3 points de comportement

Référence / Offence : Article 17.9 du règlement Sportif Championnat de France FFSA GT4 2023

Décision : Recul de 3 places sur la grille de départ de la course 1

Raison de la décision : Suite au cumul de 3 points de comportement (1 point course 1 Val de Vienne et 2 points course 2 Ledenon), application de l'article 17.9 du règlement Sportif Championnat de France FFSA GT4 2023.

Reçu par le concurrent (nom) : ~~CONVOQUÉ A 17h00 PAS PRÉSENT~~ A 17h25 *Received by the Competitor (name):* *Signature:*	Date: 07-10-23 Heure/Time: 17h25

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

Mr. GUILLEMAIN Roger
Président
Lic. 66508 FFSA

Mr. ARRIGHI Sylvain
Membre
Lic. 175703 FFSA

Mr. CHAMARD Laurent
Membre
Lic. 124825 FFSA

Copie / Copy : *Pilote, Directeur de Course, Chronométreur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage*
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board

NOTRE ENVIRONNEMENT EST FRAGILE. MERCI DE N'IMPRIMER CE DOCUMENT QU'EN CAS DE NÉCESSITÉ